

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

E2. Disparités territoriales dans l'usage du parascolaire

Entre 2010 et 2024, le taux de fréquentation de l'accueil parascolaire a connu un essor dans presque tout le canton. En 2024, dans trois communes sur quatre, 66% ou plus des élèves fréquentent le restaurant scolaire au moins une fois par semaine. Les plus fortes intensités de fréquentation de l'accueil du midi au cours de la semaine s'observent en Ville de Genève et dans des communes rurales aisées. Le taux de fréquentation de l'accueil entre 16h et 18h varie du simple au triple selon les communes.

Quarante des quarante-cinq communes genevoises font partie en 2024 du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et proposent un accueil le midi et l'après-midi. Depuis janvier 2017, dans le cadre de la répartition des tâches canton-communes, l'animation parascolaire est financée à 100% par les communes. Les communes ne faisant pas partie du GIAP (Cartigny, Chêne-Bougeries, Cologny, Laconnex et Soral) proposent également des activités parascolaires, mais aucune donnée statistique n'est disponible les concernant (voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

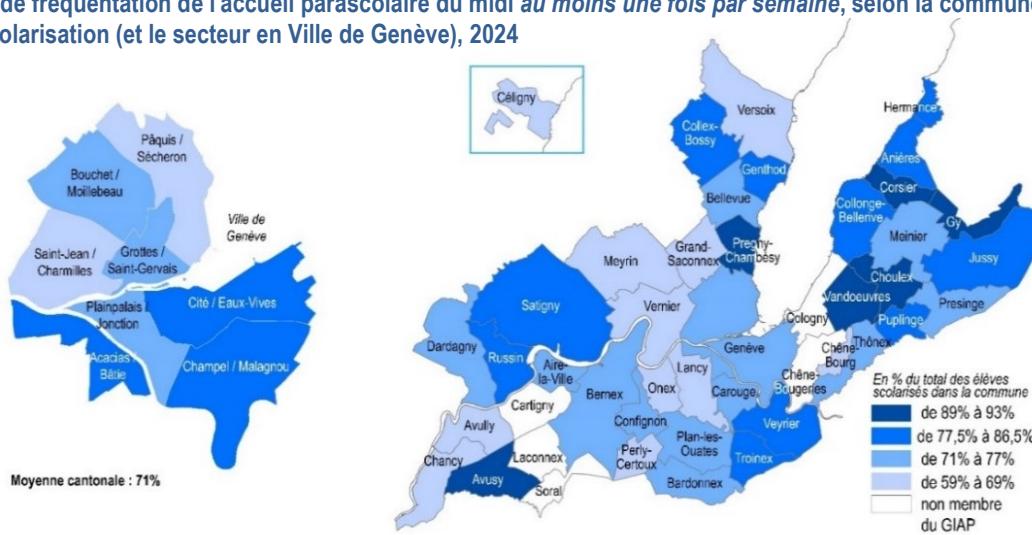
L'analyse (qui complète la fiche [E1. Fréquentation de l'animation parascolaire](#)) porte sur la population scolarisée dans les différentes communes du canton et non sur les résidentes et résidents. Elle inclut donc les élèves résidant en France voisine ou dans le canton de Vaud (ces élèves représentent environ 2% des usagères et usagers à l'échelle du canton, voir [fiche E1](#)). Cela implique aussi que des élèves ont leur domicile dans une autre commune que celle où est située leur école. Il faut également relever que la modestie des effectifs de petites communes (comme Gy, Russin, Soral ou Céligny) doit inciter à une certaine prudence dans l'interprétation des écarts ou évolutions de leurs pourcentages de fréquentation de l'animation parascolaire.

Différents facteurs peuvent expliquer les disparités de fréquentation communale : le taux d'activité professionnelle des parents, la distance entre le lieu de domicile (et donc souvent de scolarisation) et le lieu de travail des parents, ou encore la pratique et la fréquence d'activités extrascolaires que les enfants accomplissent souvent après l'école (sport, activités artistiques ou culturelles, cours de langues) et qui ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire cantonal, celles-ci étant plus élevées pour les enfants de nationalité suisse ainsi que pour celles et ceux dont les parents ont un niveau élevé de formation et de revenus (voir Pecorini *et al.*).

Dans 34 communes sur 40, deux tiers ou plus des élèves fréquentent le restaurant scolaire au moins une fois par semaine

À l'échelle du canton, un peu plus de 71% des élèves du primaire vont au moins une fois par semaine au restaurant scolaire. Cet usage est largement répandu sur l'ensemble du territoire. En effet, s'il existe des disparités importantes de ce taux de fréquentation selon les communes, il convient toutefois de relever que dans la totalité d'entre elles, au minimum 59% des élèves fréquentent le restaurant scolaire au moins une fois par semaine, et dans 34 communes sur 40 c'est le cas de 66% ou plus des élèves. La proportion dépasse la moyenne cantonale dans 29 communes et les 77% dans 17 d'entre elles, notamment des communes éloignées du centre et dont la population est plutôt favorisée, comme Corsier, Avusy ou Choulex (voir [E2.a](#)). On peut relever la corrélation négative entre la part d'élèves fréquentant au moins une fois par semaine un restaurant scolaire et le taux de bénéficiaires d'aide sociale dans la commune (coefficient égal à -0,8, voir [Pour comprendre ces résultats](#)). Cela signifie que, de manière générale, moins il y a de bénéficiaires d'aide sociale, plus il y a d'usagères et usagers du parascolaire le midi.

E2.a Taux de fréquentation de l'accueil parascolaire du midi au moins une fois par semaine, selon la commune de scolarisation (et le secteur en Ville de Genève), 2024



Champ : Élèves de 1P-8P quel que soit leur lieu de résidence, y compris les élèves des classes intégrées hétérogènes et des classes intégrées mixtes.
N.B. Pas de données disponibles pour les communes n'adhérant pas au GIAP.

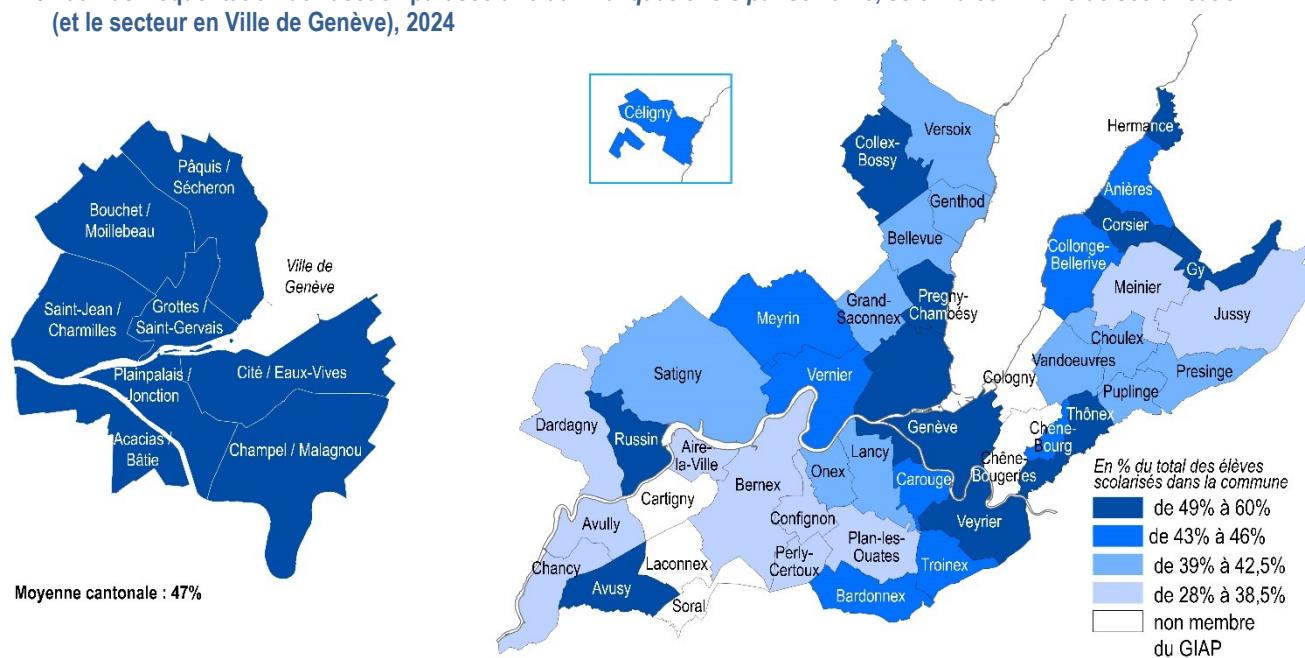
Source : SRED/nBDS, état au 31.12 – Fréquentation de la semaine de référence (GIAP).

Les plus forts taux de fréquentation de l'accueil du midi quatre fois par semaine s'observent aussi bien en Ville de Genève que dans des communes rurales aisées

Chaque enfant inscrit ou inscrite ne va pas quotidiennement au restaurant scolaire, même si cela devient de plus en plus le cas : en moyenne, dans le canton, 47% des élèves vont quatre fois par semaine au restaurant scolaire en 2024, contre 28% en 2010. C'est particulièrement le cas des élèves de milieu favorisé : 51% des élèves de milieu aisés vont quatre fois par semaine au restaurant scolaire (contre 24% en 2010, soit +27 points de pourcentage) lorsque le pourcentage est de 46% pour les élèves de milieu modeste (contre 31% en 2010, soit +15 points de pourcentage) (voir [E1. Nombre d'usagers et usagères de l'animation parascolaire, données Excel](#)).

La part d'élèves fréquentant le restaurant scolaire quatre fois par semaine varie de 28% à 60% selon la commune ou le secteur de la Ville de Genève (voir [E2.b](#)). Les taux les plus importants s'observent en Ville de Genève, tout particulièrement dans les secteurs Cité/Eaux-Vives et Champel/Malagnou (60% dans les deux cas). La fréquentation quatre fois par semaine est également importante dans des communes rurales éloignées du centre telles que Corsier (55%), Russin (53%), Gy (52%) ou encore Hermance (51%). On peut relever qu'il s'agit de communes dont le revenu médian des couples mariés se situe parmi les plus élevés à l'échelle du canton (source OCSTAT – voir [Pour comprendre ces résultats](#)) ; cependant, d'autres communes comparables en termes de revenu médian connaissent des taux de fréquentation plus modestes, comme Choulex ou Vandoeuvres (toutes deux à 41%).

E2.b Taux de fréquentation de l'accueil parascolaire du midi quatre fois par semaine, selon la commune de scolarisation (et le secteur en Ville de Genève), 2024



Voir champ et note sous la carte E2.a.

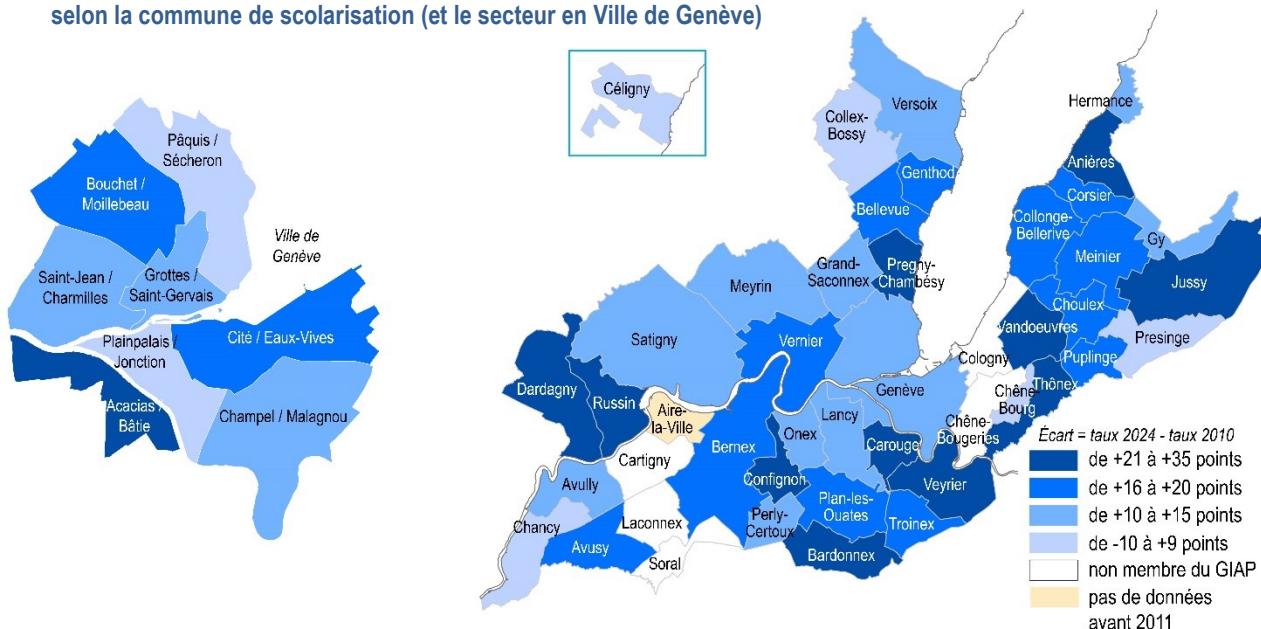
Source : SRED/nBDS, état au 31.12 – Fréquentation de la semaine de référence (GIAP).

Un essor du taux de fréquentation de l'accueil de midi dans presque tout le canton

Entre 2010 et 2024, la proportion d'enfants fréquentant l'accueil du midi au moins une fois par semaine est passée de près de 56% à plus de 71% au niveau cantonal, soit +15 points de pourcentage. La hausse de la fréquentation s'observe dans la quasi-totalité des communes ou quartiers de la Ville de Genève. Elle est particulièrement élevée dans certaines communes comme Dardagny ou Russin, qui affichaient un taux de fréquentation inférieur à la moyenne cantonale en 2010 et qui l'ont vu connaître un essor de respectivement +30 et +35 points, dépassant désormais la moyenne. Notons que ces deux communes se répartissent leurs effectifs respectifs : dans leur grande majorité, les élèves vont à l'école de Russin jusqu'à la 3P et à celle de Dardagny dès la 4P.

Pour certaines communes, l'évolution reste en revanche modeste. Certaines avaient des taux de fréquentation supérieurs à la moyenne en 2010 et ne pouvaient connaître qu'une progression modeste, comme Presinge (dont le taux est passé de 71% à 75%), voire nulle, comme Collex-Bossy dont le taux est resté à 79%. D'autres, à l'instar de Chêne-Bourg, dépassaient la moyenne en 2010, mais n'ont que peu progressé et sont à présent en dessous. Enfin, relevons que deux communes, Céliney et Chancy, ont vu leur taux de fréquentation diminuer de respectivement -10 et -2 points de pourcentage. Il faut toutefois souligner que cela concerne des effectifs d'importance modeste, ce qui fait que peu d'élèves en plus ou en moins suffisent à induire une variation positive ou négative. De plus, si dans le cas de Céliney la baisse du taux traduit également une baisse du nombre d'élèves fréquentant l'accueil de midi (-6 élèves), ce nombre a en revanche augmenté à Chancy (+17 élèves) (voir [E2.c](#)) du fait de la hausse du nombre d'élèves scolarisés dans cette commune.

E2.c Variation 2010-2024 du taux de fréquentation de l'accueil parascolaire du midi au moins une fois par semaine, selon la commune de scolarisation (et le secteur en Ville de Genève)



Les données relatives à Aire-la-Ville ne sont disponibles dans la nBDS qu'à partir de 2011.

Voir champ et note sous la carte E2.a.

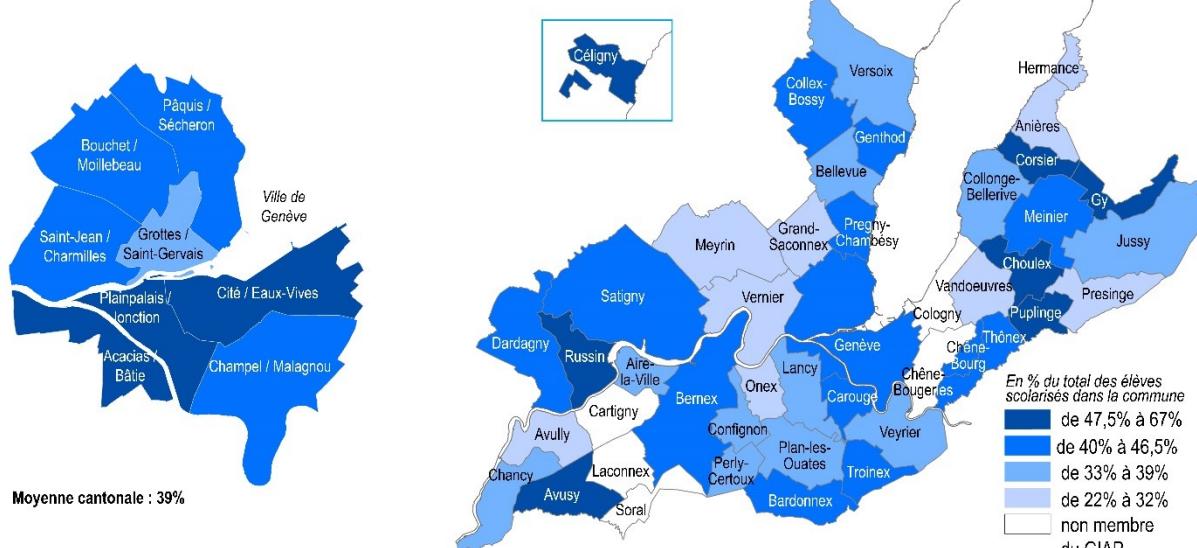
Source : SRED/nBDS, état au 31.12 – Fréquentation de la semaine de référence (GIAP).

Usage inégal de l'accueil parascolaire entre 16h et 18h : le taux de fréquentation varie du simple au triple selon les communes

A niveau cantonal, 39% des élèves du primaire vont au moins une fois par semaine à l'accueil parascolaire entre 16h et 18h en 2024. Comme pour l'accueil du midi, des disparités notables s'observent entre les communes mais avec une plus grande amplitude : le taux de fréquentation au moins une fois par semaine de l'accueil de 16h à 18h varie ainsi de 22% à 67% (voir E2.d).

En revanche, le taux de fréquentation des activités du soir semble peu influencé par les caractéristiques socio-économiques de la population scolaire. Ainsi, les plus forts taux s'observent autant dans des quartiers assez populaires de Genève (avec p. ex. près de 48% à Plainpalais/Jonction ou 51% à Acacias/Bâtie) que dans des petites communes rurales présentant peu de signes de précarité sociale, voire assez favorisées, comme Choulex (54%) ou Corsier (51%), qui ont également la particularité d'être éloignées du centre et donc probablement du lieu de travail des parents. De même, des taux parmi les plus faibles s'observent aussi bien à Vernier (31%) qu'à Vandoeuvres (27%), communes qui occupent respectivement la dernière et la première place du classement des revenus annuels médians des couples mariés (source OCSTAT - 2022).

E2.d Taux de fréquentation de l'accueil parascolaire de 16h à 18h au moins une fois par semaine, selon la commune de scolarisation (et le secteur en Ville de Genève), 2024



Voir champ et note sous la carte E2.a.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12 – Fréquentation de la semaine de référence (GIAP).

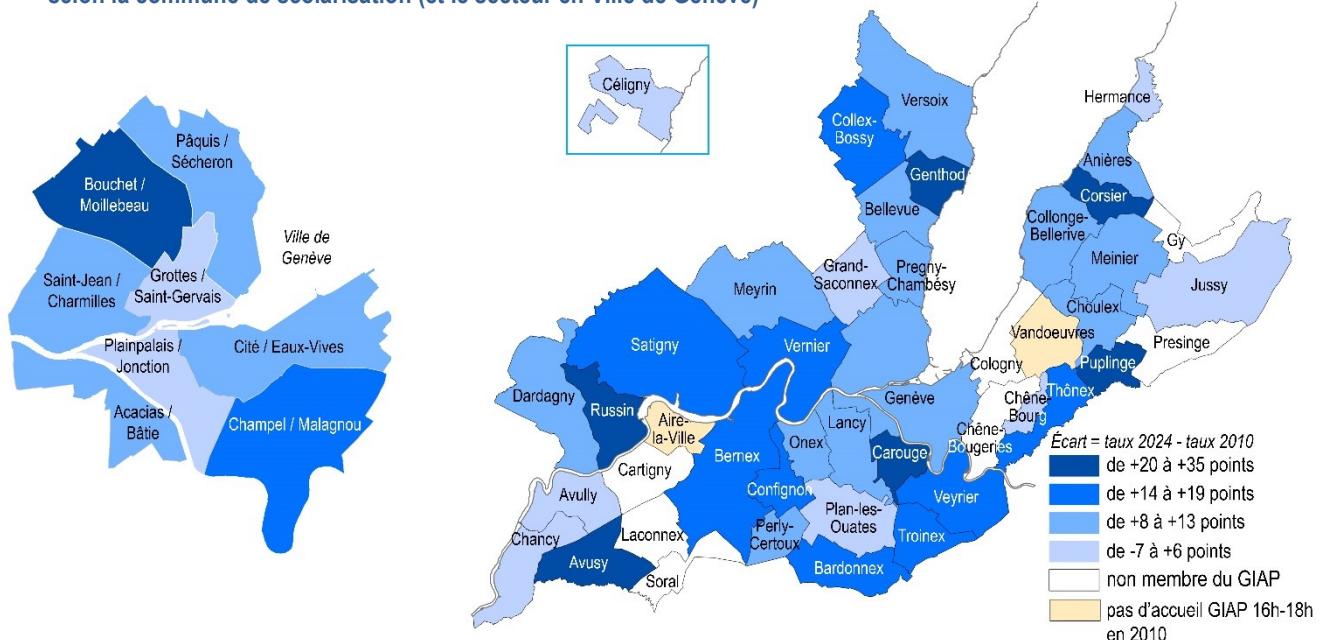
Accueil 16h-18h : certaines communes voient leur taux de fréquentation stagner, d'autres le voient grimper de plus de 20 points

Au niveau cantonal, l'accueil entre 16h et 18h a connu depuis 2010, comme celui de midi, une augmentation conséquente de la part d'élèves du primaire qui s'y rendent, laquelle est passée de 27% à 39%, soit +12 points (voir fiche E1).

Des disparités marquées de la variation 2010-2024 du taux de fréquentation s'observent entre les communes. Deux ont connu une hausse deux à trois fois supérieure : Genthod (+27 points de pourcentage) et Avusy (+35 points) (voir E2.e). Il s'agit de communes qui avaient en 2010 un taux de fréquentation inférieur à la moyenne cantonale et qui dépassent désormais cette dernière, Avusy ayant même en 2024 le deuxième taux le plus élevé du canton (55%).

Inversement, on trouve des communes dont le taux de fréquentation entre 16h et 18h a peu progressé sur la période. C'est notamment le cas de la commune du Grand-Saconnex (+5 points de %) et de celle de Plan-les-Ouates (+6 points). Leur taux de fréquentation reste en-deçà de la moyenne cantonale en 2024 (respectivement 28% et 35%).

E2.e Variation 2010-2024 du taux de fréquentation de l'accueil parascolaire de 16h à 18h au moins une fois par semaine, selon la commune de scolarisation (et le secteur en Ville de Genève)



Voir champ et note sous la carte E2.a.

N.B. La commune de Céliney est la seule à connaître une variation négative, mais celle-ci est due aux faibles effectifs concernés. Cette variation doit plutôt être interprétée comme une stabilité car cela représente à peine 4 usagères ou usagers en moins par rapport à 2010.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12 – Fréquentation de la semaine de référence (GIAP).

En Ville de Genève, l'ensemble des secteurs affiche un taux de fréquentation égal ou supérieur à la moyenne, y compris le secteur Bouchet/Moillebeau, qui en 2010 était le seul à ne pas l'atteindre. C'est dans celui-ci qu'on observe la progression la plus importante en Ville de Genève (+20 points de pourcentage). Relevons que c'est aussi là que la population scolaire de niveau primaire a le plus augmenté depuis 2010 à l'échelle de la ville.

Bernard Engel, Odile Le Roy-Zen Ruffinen
(éd. Narain Jagasia)

Pour en savoir plus

- Site internet du GIAP : <http://www.giap.ch/>
- Loi sur l'instruction publique : https://silgeneve.ch/legis/data/rsq_c1_10.htm
- Loi sur l'accueil à journée continue : https://silgeneve.ch/legis/data/rsq/rsq_16_32.htm
- Pecorini M., Jaunin A., Ducret J.-J., Benninghoff F. (2010). *Aménagement du temps scolaire et extrascolaire. Vers un nouvel horaire scolaire.* Genève : SRED.
<https://www.ge.ch/document/amenagement-du-temps-scolaire-extrascolaire-nouvel-horaire-scolaire>

Pour comprendre ces résultats

Seules les disparités territoriales de l'usage de l'accueil du midi et de l'accueil de 16h à 18h sont analysées ici, compte tenu du faible nombre d'élèves allant à l'accueil du matin (un peu moins de 40 sur l'ensemble du canton en 2024-25, voir fiche [E1. Fréquentation de l'animation parascolaire](#)).

GIAP

Rattaché à l'Association des communes genevoises (ACG), le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire assure la gestion du parascolaire depuis 1994 et regroupe à la rentrée 2024 40 des 45 communes genevoises (42 jusqu'en 2023-24). Le GIAP doit accueillir tous les enfants qui le souhaitent, le principe de l'accueil universel étant une garantie de la constitution genevoise.

Données utilisées

Une « photographie » de la fréquentation d'une semaine de référence (dernière semaine de novembre) est transmise chaque année par le GIAP au DIP pour alimenter la base de données scolaires normalisée (nBDS) qui contient des informations relatives à la situation scolaire courante de l'élève (année scolaire, filière, année de scolarité, établissement/école, classe, etc.), l'historique de sa scolarité ainsi que ses caractéristiques sociodémographiques (catégorie socioprofessionnelle des parents et nationalité notamment).

À noter que des élèves de l'enseignement spécialisé fréquentent l'animation parascolaire du GIAP (accueil de midi ou de l'après-midi) selon des modalités variables en fonction du type de structure. Les données présentées ici incluent ces élèves dès lors que leur inscription est gérée en 2024-25 par le GIAP (classes intégrées hétérogènes de niveau primaire et classes intégrées mixtes de niveau primaire). De plus, une trentaine d'élèves d'écoles de pédagogie spécialisée (ECPS) bénéficient d'un protocole d'intégration pour l'accueil de l'après-midi. Ces écoles ne font cependant pas partie du périmètre considéré.

En revanche, les données étant issues de la base de gestion administrative du GIAP, elles n'incluent pas les élèves qui prennent leur repas sous la surveillance d'une éducatrice ou d'un éducateur et dont l'inscription et la facturation sont gérées par l'Office médico-pédagogique (OMP).

Points de pourcentage

Les variations entre les taux de fréquentation 2010 et 2024 sont données en points de pourcentage. Cela correspond à la différence arithmétique entre les deux pourcentages. Par exemple, la proportion d'enfants fréquentant l'accueil du midi au moins une fois par semaine était de près de 56% en 2010 et de plus de 71% en 2024. La différence entre ces deux pourcentages est exprimée en points de pourcentage : 71% - 56% = +15 points de pourcentage.

Accueil de midi de 11h30 à 13h30

Les animatrices et animateurs du parascolaire prennent en charge et encadrent pendant le repas les enfants de la 1^{re} à la 8^e HarmoS dès la sortie de l'école et jusqu'à la reprise des leçons, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'intendance des repas servis dans les restaurants scolaires est gérée par les communes ou par des associations qui en fixent le prix et en encaissent directement le paiement auprès des parents. Des activités ludiques ou un moment de repos pour les enfants des petites années de scolarité sont organisés après le repas. Elles ou ils sont ensuite reconduits à leur école. La prestation pour l'encadrement est facturée aux parents par le GIAP et se montait à CHF 6.00 par jour à la rentrée 2020, indépendamment du prix du repas. Voir les [Tarifs mensuels de la prise en charge](#) à partir de la rentrée 2024.

Accueil de l'après-midi de 16h00 à 18h00

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les enfants de 1^{re} à la 8^e HarmoS se voient offrir un goûter et un encadrement sous forme de jeux d'intérieur et d'extérieur, d'activités créatives ou sportives, de visites, de bricolages, etc. Les devoirs à domicile ne sont pas pris en charge par le parascolaire. La prestation d'encadrement est facturée aux parents par le GIAP et se montait à CHF 8 par jour à la rentrée 2020. Voir les [Tarifs mensuels de la prise en charge](#) à partir de la rentrée 2024.

Tarifs mensuels de la prise en charge parascolaire GIAP (année scolaire 2024-25)

Abonnement mensuel	Matin	Midi (hors prix du repas)	Après-midi (16h-18h)
1 jour par semaine	CHF 14.00	CHF 22.00	CHF 29.00
2 jours par semaine	CHF 28.00	CHF 44.00	CHF 58.00
3 jours par semaine	CHF 42.00	CHF 66.00	CHF 87.00
4 jours par semaine	CHF 56.00	CHF 88.00	CHF 116.00

Réduction / exonération

Des réductions ou exonérations sont accordées aux familles en fonction de leur revenu et du nombre d'enfants fréquentant le parascolaire, pour la prestation d'encadrement du midi et du soir. Pour pouvoir bénéficier d'une réduction en fonction du revenu, les parents doivent formuler une demande auprès du service de facturation dans le délai imparti (fin novembre 2020 pour l'année scolaire 2020-2021). En revanche, depuis l'année scolaire 2019-2020, le rabais fratrie est accordé automatiquement, les parents n'ayant plus besoin de faire de demande particulière. Le rabais fratrie est déterminé techniquement lors de la 1^{re} facturation en janvier de l'année scolaire en cours en lien avec le nombre d'enfants inscrits au parascolaire au moment de la facturation. Les parents peuvent cumuler les deux rabais, le rabais fratrie étant appliqué sur le solde restant après calcul de la réduction liée au revenu familial.

Légalement les communes doivent aussi accorder aussi des réductions ou exonérations du prix du repas de midi.

Commune de scolarisation

La fréquentation est analysée selon la commune de scolarisation, les lieux d'animation parascolaires étant en général situés à proximité des écoles.

Secteurs de la Ville de Genève

Le GIAP découpe le territoire genevois en des secteurs dont les limites évoluent fréquemment selon ses besoins d'organisation. Afin de pouvoir procéder à des comparaisons à champ constant à plusieurs années d'intervalle, le SRED analyse les données de la Ville de Genève en fonction du découpage standard de son territoire en huit secteurs statistiques.

Communes hors du GIAP

Cinq communes ne font pas partie du GIAP (Cartigny, Chêne-Bougeries, Cologny, Laconnex et Soral), ce qui ne signifie pas qu'elles n'ont pas de restaurant scolaire sur leur territoire en 2024 : Cartigny a un restaurant scolaire géré depuis 2000 par une association à but non lucratif subventionnée par la commune ; les écoles de Laconnex et Soral ont chacune un restaurant scolaire géré par la même association, l'encadrement étant fait par des personnes bénévoles ou rémunérées (parents, adultes en formation, habitantes et habitants de la commune). Chêne-Bougeries et Cologny sont quant à elles sorties du GIAP à la rentrée 2024 et leur offre parascolaire est désormais gérée par l'association *pop e poppa*.

Revenu des couples mariés

Pour apprécier le niveau général des revenus et leur dispersion, l'OCSTAT recourt aux quantiles, c'est-à-dire aux valeurs qui divisent la répartition des données en plusieurs parties égales, et notamment à la médiane qui correspond à la valeur pour laquelle la moitié des revenus lui sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs (tableau n° T 20.02.8.21). Le revenu médian est considéré comme un bon indicateur du niveau général des revenus.

Part des bénéficiaires d'aide sociale

L'OCSTAT fournit le taux de bénéficiaires d'aide sociale au sens large par commune (tableau n° T 13.03.1.20). Il s'agit du nombre de personnes ayant bénéficié, au moins une fois durant l'année d'enquête, d'une prestation financière sous condition de ressources octroyée rapporté à la population (selon STATPOP).

Coefficient de corrélation linéaire

Le coefficient de corrélation linéaire, noté r , mesure l'intensité de la liaison linéaire entre deux variables numériques. Le coefficient r varie de -1 à +1. Plus r est proche de zéro, plus la relation linéaire est faible. Le coefficient r est positif quand les deux variables varient dans le même sens ; il est négatif quand les deux variables varient en sens contraire. Pour que r soit significatif d'un réel lien de dépendance, il faut que sa valeur absolue atteigne 0,87.

Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>